



RAPPORT

ANNUEL

DE GESTION

2023



ONATEL-SA

Moov
Africa

Souscrivez à la
fibres optique
de Moov Africa,
plus stable et plus rapide.

à partir de
15 000 F CFA

Un monde nouveau
vous appelle

Basile.com

La fibre Optique la plus rapide
c'est toujours chez Moov Africa

Moov
Africa

CONNEXION
ILLIMITÉE



Jusqu'à
400

Mégabits/seconde

Vidéo à la demande



Un monde nouveau
vous appelle.

moov-africa.bf



SOMMAIRE

1	Mot du Président du Conseil d'Administration	Perspectives de développement 2024	7
2	Gouvernance de ONATEL-SA	Projet de résolutions à l'Assemblée Générale	8
3	Faits marquants 2023	Politique d'information, règles et méthodes comptables	9
4	Résultats 2023	Annexes	10
5	Evolution bilantielle	Abréviations et sigles	11
6	Vie boursière du titre		

ENVOYEZ ET RECEVEZ DE L'ARGENT PARTOUT AU BURKINA FASO

***555*2#**

0F
sur les transferts nationaux

Moov Money
TRANSFERT D'ARGENT

Moov Africa

Rapide, simple et sécurisé

Logos of partner banks: Orange Money, Moov Money, and others.

Mot du Président du Conseil d'Administration ONATEL-SA

Chers actionnaires,

C'est avec enthousiasme que nous présentons le présent rapport annuel, qui reflète les réalisations de la société ONATEL SA au cours de l'année 2023. Malgré, le durcissement de l'activité économique au regard de la situation sécuritaire dans le pays, l'agressivité des offres concurrentielles impactant la valeur, le contexte réglementaire, ONATEL SA a maintenu sa stratégie d'investissement en 2023 en consacrant 28% de son chiffre d'affaires aux investissements dont l'essentiel a été orienté vers le développement des réseaux mobiles et data, l'amélioration de la qualité de service, l'amélioration de la couverture pour le mobile et aussi le très haut débit (FTTH) afin de contribuer au renforcement de l'inclusion digitale.

Grâce à ces investissements significatifs mais aussi les campagnes de recrutements massifs, une refonte et une diversification des différentes offres, ONATEL SA a pu réaliser une progression de la base de ses clients de 5% en passant ainsi à 11,7 millions de clients à fin 2023, une forte croissance de son parc internet qui a connu une augmentation de 11%.

Malgré le contexte difficile, ONATEL SA a pu résisté en engageant des actions porteuses de changements et conservatrice de nos positions commerciales fortes dans tout le pays. C'est ainsi que nos différentes actions lancées au cours de l'année 2023 ont abouti à une croissance des revenus de l'Internet Mobile de 15%, tandis que ceux de la fibre optique ont été multipliés par plus de 3 fois par rapport à la même période de 2022. Aussi, l'activité Mobile money a été enrichie par des services compétitifs et performants pour permettre aux clients d'effectuer leurs transactions financières et autres services associés dans les meilleures conditions du marché.

Néanmoins, malgré le rétablissement de quelques dizaines de sites dans les zones à défi sécuritaire, les sites vandalisés et hors service dans les zones d'insécurité durant les années antérieures impactent encore 18% du total des sites, le développement de l'usage massif des OTTs, la difficulté de rétablissement des sites vandalisés et hors service restants ont eu un impact négatif sur le revenu prépayé voix ce qui explique, en grande partie, le retrait de 4% du chiffre d'affaires enregistré en 2023.

Ce retrait des revenus, l'inflation constatée pour certains produits et services, les augmentations décidées pour certains services tel que l'énergie par exemple ont impacté directement le résultat d'exploitation et le résultat net qui s'affiche à plus de 21 milliards de FCFA. Ce niveau de performance de la société reste satisfaisant et c'est ainsi que votre conseil d'administration vous propose, après déduction de la contribution spéciale de 2% instituée en 2024 et appliquée sur le résultat de l'année 2023, une rémunération de votre capital à hauteur de 304,51 FCFA pour chacune des 68 000 000 actions composant le capital social à titre de dividende brut.

L'année 2024 s'annonce avec des perspectives encourageantes grâce à la poursuite des efforts d'investissements à travers un programme ambitieux d'extension et de modernisation du réseau mobile, internet et celui du très haut débit, mais aussi grâce aux travaux de réhabilitation des sites vandalisés ou hors services situés dans les zones d'insécurité ; la diversification du portefeuille des offres, la restructuration de la force de vente et sa digitalisation, la dynamisation de l'activité mobile money en tant que levier de croissance, le renforcement de la visibilité et la diversification et l'extension de la bande passante internationale à travers l'engagement de ONATEL SA dans le câble sous-marin West Africa qui lui a permis d'éviter les conséquences de la dernière coupure qu'a connu certains câbles maritimes internationaux.

L'année 2024, c'est aussi une année d'engagement citoyen et sociétal pour ONATEL SA aux côtés des populations vulnérables pour leur apporter le soutien et la contribution nécessaire à travers un programme d'actions ambitieux.

Chers actionnaires, avec des résultats bénéficiaires que j'attends encore plus, j'adresse mes félicitations au management de l'entreprise et à l'ensemble du personnel et je souhaite à travers ce message saluer leur détermination et leur travail qui offrent chaque jour des expériences légendaires, toujours avec résolution et bienveillance. J'exhorte toutes les parties prenantes à consolider davantage ces acquis pour un meilleur avenir de notre entreprise.

Nous remercions aussi nos actionnaires pour leur fidèle soutien, et nos clients pour le privilège qui nous est fait de les servir. Nous continuerons à travailler chaque jour pour mériter ce soutien et cette confiance.

Membres du Conseil d'Administration ONATEL-SA



Monsieur Joseph NANA

Président du Conseil D'Administration par intérim
Administrateur
Etat du Burkina Faso



Monsieur Younès GUIDA

Administrateur
Maroc Telecom



**Madame Gisèle B. Isabelle Marie SAGNON/
SAWADOGO**

Administrateur
Etat du Burkina Faso



Monsieur Abdel-Aziz EZZITI

Administrateur
Maroc Telecom



Monsieur Karim NIGNAN

Administrateur
Etat du Burkina Faso



Monsieur Lhoussaine OUSSALAH

Administrateur
Groupe Maroc Telecom



Madame Nadia OUZZANI

Administrateur
Maroc Telecom



Monsieur Younes EL BEDRAOUI

Administrateur
Groupe Maroc Telecom

REJOIGNEZ L'UNIVERS POSTPAYÉ

Un monde de privilèges

*Le service postpayé est un abonnement qui vous permet de communiquer de façon illimitée contre une facturation mensuelle de vos appels

SIM à 5.000FCFA

- Caution unique 100.000FCFA
- Appels moins chers 1,25F/S

Un monde nouveau vous appelle

Moov Africa

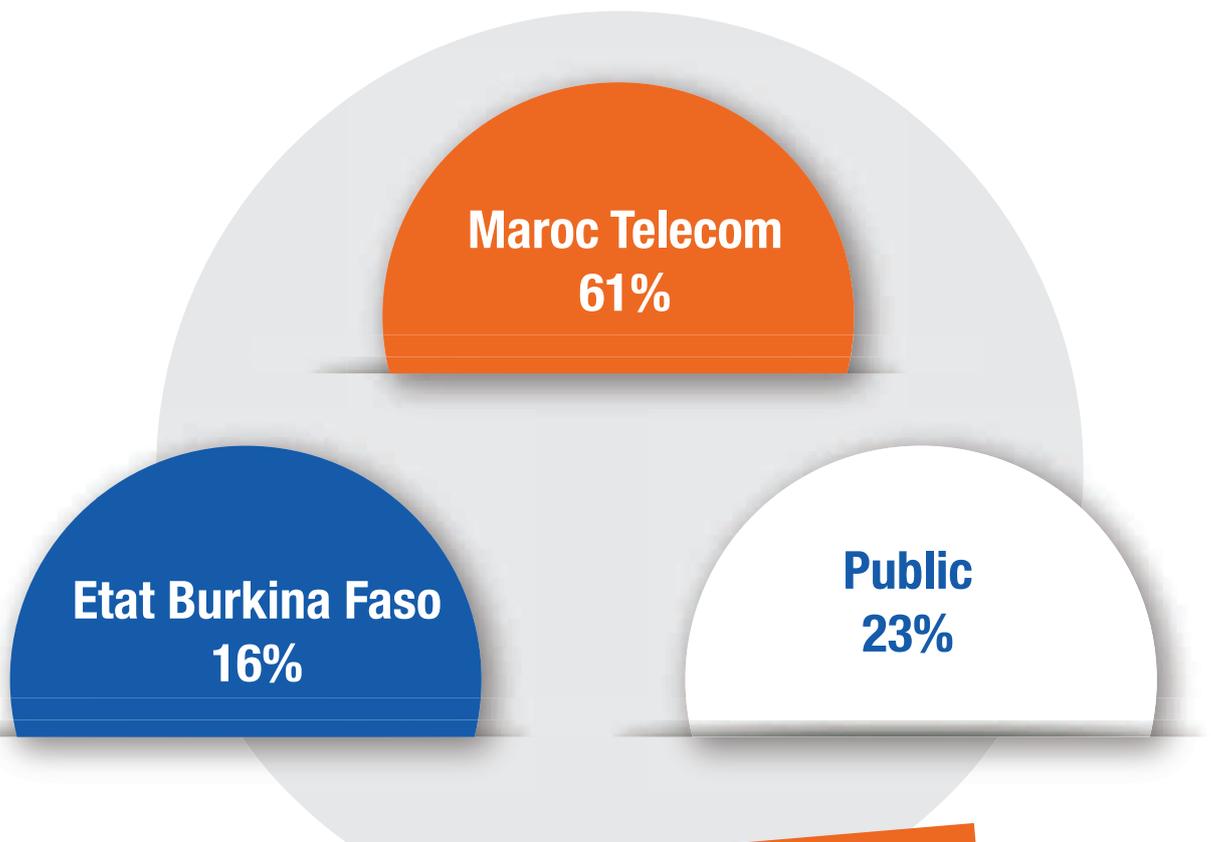
Membres de la Direction Générale ONATEL-SA



Monsieur Abdelillah EL AYDI

Directeur Général

Directions Centrales	Directions Régionales	
Monsieur Zouhair CHEDDADI Directeur Administratif & Financier	Monsieur Alexandre BAYALA Directeur Régional du Centre-Ouagadougou	Monsieur Michel ZINKONE Directeur Régional de l'Est_Fada N'Gourma
Monsieur Gérard LOMPO Directeur Services	Monsieur Bouraïma OUEDRAOGO Directeur Régional du Centre-Nord_Kaya	Monsieur Mahamoudou DIABO Directeur Régional du Nord_Ouahigouya
Monsieur Abdoulaye BASSOLE Directeur Réseaux	Monsieur Anicet COMPAORE Directeur Régional du Centre-Ouest_Koudougou	Monsieur Toussaint KABORE Directeur Régional de l'Ouest_Bobo-Dioulasso



Composition du Capital ONATEL-SA au 31 - 12 - 2023

FAITS MARQUANTS



RESEAUX

Radio Mobile

- Mise en service de nouveaux sites SRAN 2G/3G/4G ;
- SWAP de sites par des BTS SRAN 2G/3G/4G ;
- Rétablissement de sites en zone à défi sécuritaire.

Réseau d'accès fixe

- Déploiement de points de branchement FTTH.

Transmission

- Extension du réseau IP RAN de OUAGA et BOBO et de la liaison backbone entre ZAD et JLC à 2x100Gbps.

Coeur du réseau

- Extension de la capacité de l'OCS ;
- Extension de la capacité du HSS ;
- Extension de la capacité logicielle du CORE PS de JLC (vEPC)
- Mise en service d'une nouvelle plateforme USSD en redondance géographique.
- Déploiement de GE.

Kit 4G+

Bénéficiez de

- Forfait WhatsApp de 200Mo *146*25F
- 300% de bonus sur la première recharge utilisable vers tous les réseaux nationaux
- 1500Mo (soit 500Mo/mois pendant 3 mois)
- 1500SMS (soit 500Mo/mois pendant 3 mois)
- 1 Tonalité MUZIK!
- 250F de crédit initial sur le compte MOOV MONEY
- 15 Minutes d'appels KOO
- Ouverture gratuite d'un compte Moov Money

Un monde nouveau vous appelle

MARKETING

- Enrichissement de l'offre FTTH avec de nouveaux débits (400 Mbps) en plus des forfaits maîtrisés voix offerts en fonction du débit souscrit ;
- Lancement de l'offre ILLIMITE DU SOIR ET WEEKEND DU FIXE VERS LE FIXE MOOV AFRICA ;
- Offre des Lignes fixes sur le FTTH
- Offre Migration de SIM en USIM avec renforcement de la communication
- Lancement des PASS réseaux sociaux ;
- Lancement de nouvelles offres SVA pour les jeunes (Libokoo, TOH (Today Of Stories), Footballers Lives, BuzzMobi ;
- Lancement du nouveau Kit avec un volume WhatsApp offert et un crédit Moov Money de 250F utilisable pour l'achat des offres Marketing
- Mise en avant de la recharge à travers des promotions généreuses (Bonus recharge) ;
- Promotion de la recharge via MOOV MONEY ;
- Lancement des Bonus sur les premières transactions Moov Money (Paiement de factures et transferts) ;
- Lancement des promotions ciblant les gros consommateurs DATA (offres généreuses en volume avec une durée de validité réduite) ;
- Lancement des offres de nuit pour booster la consommation ;
- Lancement des promotions sur les forfaits VOIX ;
- Lancement des promotions les week-end pour booster les consommations ;
- Augmentation, par les trois opérateurs, des volumes des forfaits classiques de 10% en réaction aux réclamations des associations des consommateurs.

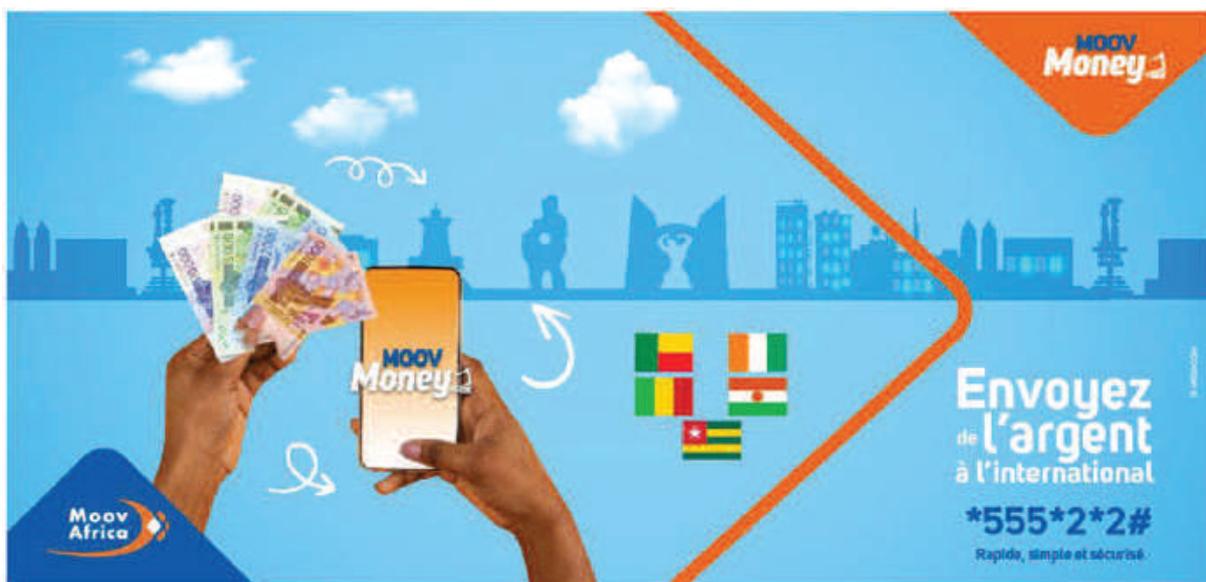


COMMERCIAL

- Organisation de campagnes d'animation et de prospection FTTH ;
- Lancement de la fibre optique à Koudougou (région Centre Ouest) en mai 2023 et à Ouahigouya en décembre 2023 (région du Nord) ;
- Aménagement de vingt (20) Moov Markets et formation de commerciaux Moov Market pour la prospection du FTTH ;
- Intégration des SI Commerciaux au niveau de six (06) Moov Market et poursuite de l'opération ;
- Animation des différents points de vente ;
- Organisation de deux (02) challenges distributeurs et d'un challenge revendeurs pour la promotion des recharges pendant les mois d'Avril à juillet 2023 ;
- Organisation de cinq (05) challenges inter agences (FTTH en février 2023 et recharge en juin, octobre, novembre et décembre 2023) ;
- Poursuite des efforts de l'identification des clients ;
- Participation aux différents événements organisés en 2023 : SIAO, FESPACO, SNC, SNI, REPAB, THE GAME, WEEK END A SAABA, PIC DU NAHOURI, Festival des musiques BISSA, Concert KAYAWOTO ;
- Renforcement du partenariat avec l'UO/JKZ: trois (03) kiosques supplémentaires déployés, animations commerciales conjointes...
- Réouverture du Burtel de Gourcy dans la DRN

MOOV MONEY

- Développement des services de transfert de compte électronique vers le compte bancaire: B2W/W2B avec les banques BABF ; BADF et SAFINE
- Développement des partenariats stratégiques: BABF et 6 nouveaux supers distributeurs ;
- Développement des services de retrait via les GABs sans carte bancaire : CARDLESS Coris Bank-Moov lancé en 2023 ;
- Développement de nouveaux SVA - recharges : KREEZUS, SAPPAY, NOKI ;
- Transfert sortant international avec le partenaire THUNES en émission et réception ; intégration de Ria ;
- Lancement du nouveau kit Moov Africa avec Bonus d'accueil ;
- Développement des services et des Opérations et partenaires spécifiques :
 - ✓ Direction des impôts : Taxe résidence, Taxes Véhicules Moteurs, Contribution Micros Entreprises (E-CME) ;
 - ✓ Ministère de l'agriculture (MARA) : achat des intrants agricoles ;
 - ✓ Ministère de la fonction publique : Paiement des frais d'Inscriptions aux concours directs et professionnels ;
 - ✓ Ministère de l'enseignement supérieur: Paiement des Frais d'inscription des étudiants ; de logement et d'ordinateur via Moov money ;
 - ✓ APEC : Actionnariat populaire via Moov money.



INTERNATIONAL

- Mise en place des accords Send or pay (SoP) : Via les relations directes avec les Filiales Moov Africa (CIV, Mali, Bénin, Niger, Mauritanie, Togo, Gabon) et les opérateurs Orange Sénégal et Zamani Telecom. Via les Carriers : Orange CI et MTN CI via IAM et LIBON via BICS ;
- Validation d'accords spéciaux groupe à groupe : réalisé avec le groupe Airtel ;
- Négociation des accords de collecte du trafic transit international et forte augmentation du Chiffre d'Affaires de l'activité Hubbing : +207% (2023 vs 2022) ;
- Vente d'un nouveau lien sur West Africa pour un client tiers avec un chiffre d'affaires annuel de 242 Millions de FCFA ;
- Mise en place d'un accord SWAP avec GVA pour une capacité de 10G : diversification des chemins terrestres des liens BPI ;
- Upgrade de la BPI à 80 Gbps avec optimisation de plus de 50% de la BPI par les Caches OTT (Facebook & Google)
- Détection de 27 267 Cartes SIM utilisées en SIM BOX en 2023 ;
- Arrestation d'un groupe de fraudeurs avec la saisie des équipements/serveurs SIM BOX et des milliers de cartes SIM ;

Appellez vers l'Europe, l'Asie et les Etats-Unis à moindre coût avec Moov Africa

FRANCE - PAYS-BAS - ARABIE SAOUDITE
ETATS UNIS - CANADA - BELGIQUE
ALLEMAGNE - CHINE - INDE - ESPAGNE

Forfaits	10 minutes	30 minutes	1 Heures
Coûts	735	1995	3780
Commandes USSD	*146*501#	*146*502#	*146*503#
Validités	3 jours	7 jours	15 jours

Un monde nouveau vous appelle



REGLEMENTATION JURIDIQUE FISCAL

- Contrôle fiscal en cours depuis le 03 octobre 2023 portant sur les années 2020-2021 et 2022 ;
- Sanction infligée à Moov Africa de 1,543 milliard de Fcfa suite à l'audit QoS. Sursis à exécution du paiement de la sanction obtenu, suite au recours déposé, auprès du Conseil d'Etat, par Moov Africa BF ;
- Adoption de la loi 009-2023/ALT portant sur l'institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services. Cette contribution est de 5% sur les services de téléphonie mobile ;
- Adoption d'un décret en conseil des Ministres du 18 Octobre 2023, fixant désormais le nombre de cartes SIM par abonné et par opérateur, à 2. Le décret réduit également le nombre de documents obligatoires pour l'acquisition d'une carte SIM ;
- Décision n°2023-024/ARCEP/CR fixant les conditions et modalités applicables aux offres permanentes et promotionnelles des opérateurs de téléphonie mobile au Burkina Faso. Un recours devant le conseil d'Etat a été déposé par les trois opérateurs. Suspension de l'application de cette décision, obtenue le 04 octobre 2023 ;
- Audit des états financiers de 2018 à 2020 par ARCEP ;
- Plusieurs campagnes d'audit de couverture et de Qualité de Service des réseaux, avec une fréquence d'une campagne par mois, déroulées par l'ARCEP au cours de l'exercice 2023 ;
- Un contrôle sur les pratiques commerciales des opérateurs sur les offres de détail a été réalisé par l'ARCEP ;
- Mise en conformité de la comptabilité analytique réglementaire aux lignes directrices du cahier des charges.

MOOV Money
TRANSFERT D'ARGENT

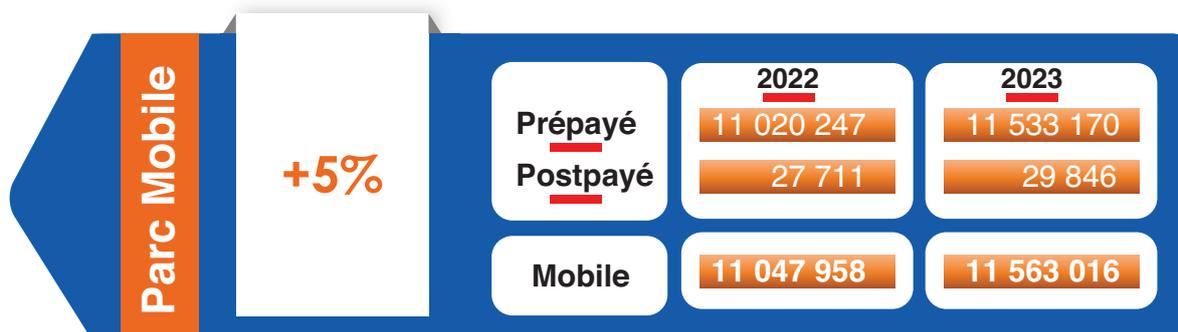
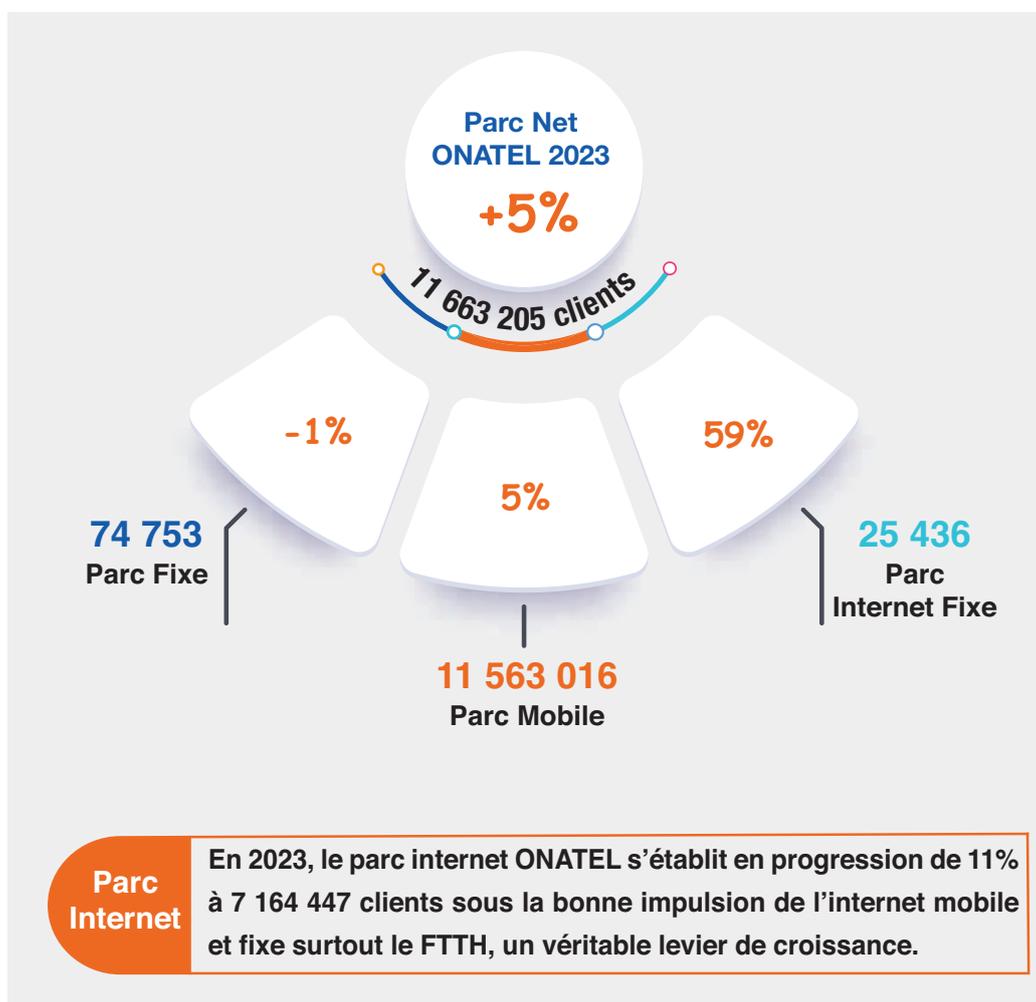
FAIS TON SHOPPING FACILEMENT et en toute sécurité !

***555*4*1#**

Moov Africa

Rapide, simple et sécurisé

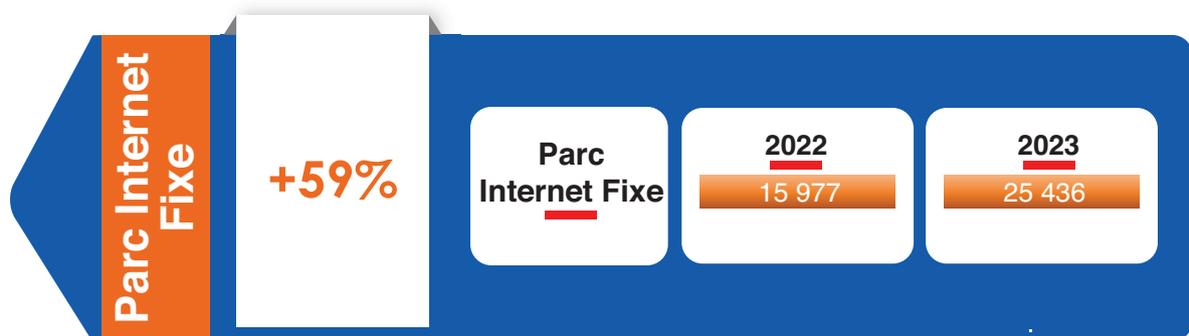
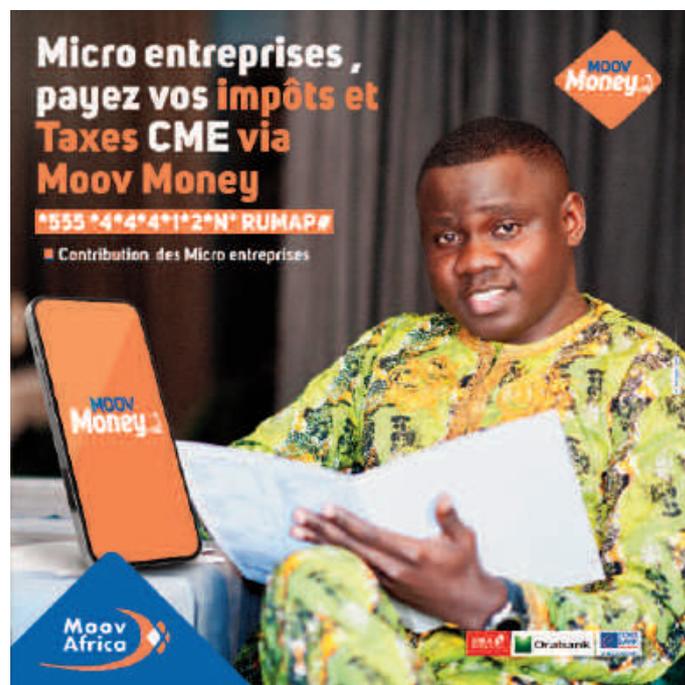
RÉSULTATS 2023



La poursuite de la dynamique de l'activité commerciale, de l'extension du réseau à travers une large gamme de produits et services de qualité offerte à la clientèle, ont permis de fidéliser et conquérir de nouveaux clients. Le nombre de clients disposant un abonnement à carte prépayé et postpayé est passé de 11,05 millions de clients à 11,56 millions de clients à fin décembre 2023, soit une progression de 5% par rapport à l'année 2022.



La fiabilisation des lignes fixes au cours l'année 2023 a fait passer le parc fixe de 75 734 clients en 2022 à 74 753 clients en 2023, soit un léger repli de 1%.



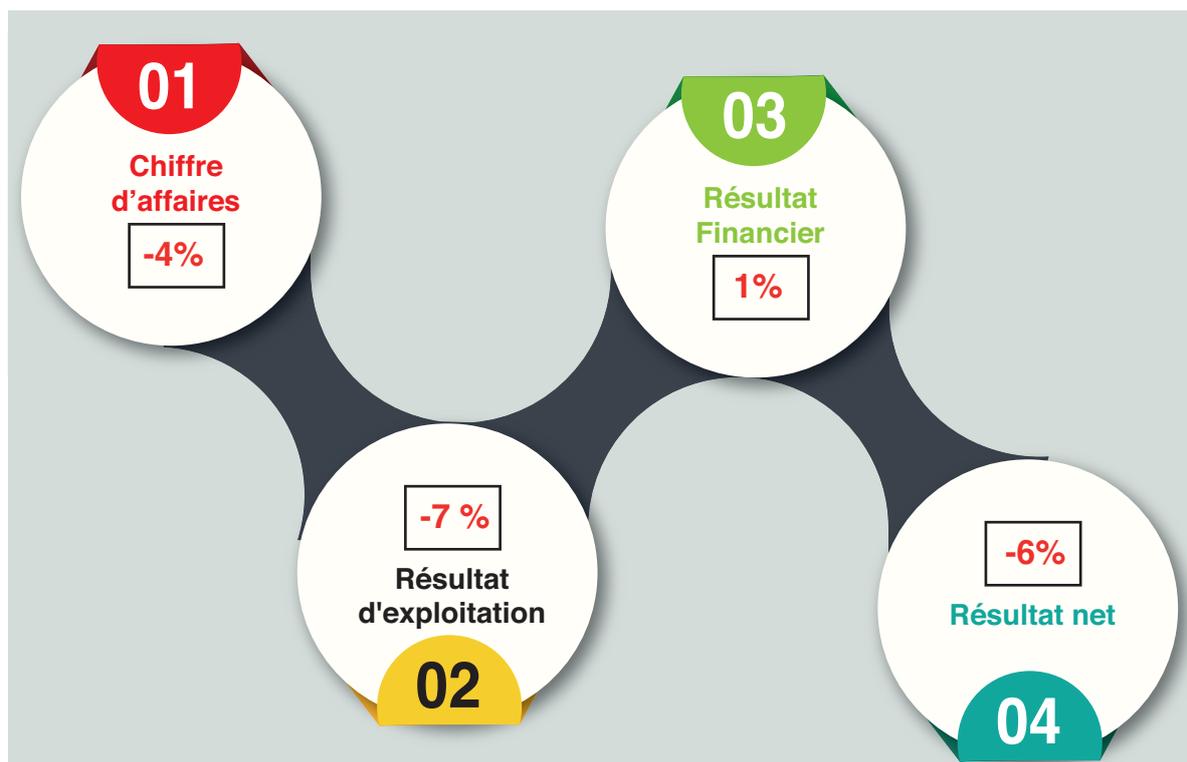
L'avènement du FTTH est bien perçu auprès des clients au regard du confort de connectivité haut débit qu'il permet.

Il s'annonce désormais comme un véritable relai de croissance.

A fin décembre 2023, le parc internet fixe s'affiche à 25 436 clients en progression de 59% par rapport fin 2022.

Données Financières	(En MFCFA)	
	2022	2023
Chiffre d'affaires	145 625	139 154
Résultat d'exploitation	35 678	33 312
Résultat financier	-3 068	-3 042
Résultat net	22 372	21 129

Evolution financière 2023 par rapport à 2022



■ L'impact de destructions d'équipements en lien avec le défi sécuritaire auquel s'ajoute le recul du revenu prépayé voix, consécutif à l'usage massif des OTTs (Facebook, WhatsApp, ...) et des revenus de l'international entrant expliquent essentiellement le retrait du chiffre d'affaires de ONATEL-SA de 4%.

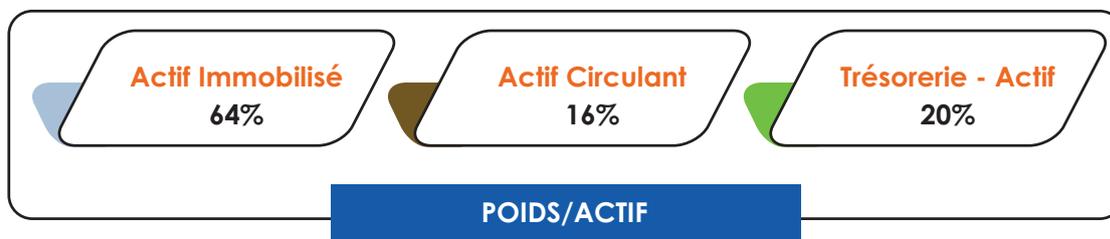
■ Le résultat d'exploitation et le résultat net s'établissent respectivement en retrait de 7% et de 6% en 2023 du fait essentiellement de la tendance baissière du chiffre d'affaires.

■ Le résultat financier de 2023 s'améliore de 1% à -3,04 milliards de FCFA contre -3,07 milliards de FCFA en 2022.

SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN 2023

Au 31 décembre 2023, le total bilan s'établit à 288,00 milliards de FCFA en progression de 7% par rapport à 2022.

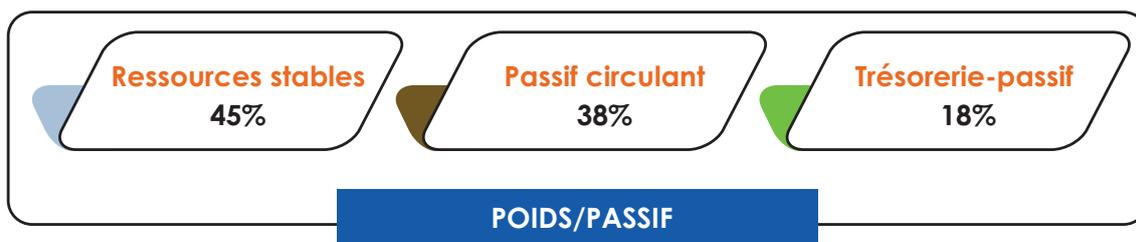
ACTIF	(En MFCFA)	2022	2023	2023vs2022
		Actif Immobilisé	176 772	185 463
Actif Circulant		40 855	46 575	14%
Trésorerie - Actif		52 264	55 960	7%
Ecarts de conversion		4	2	-
TOTAL ACTIF		269 895	288 000	7%



- Les actifs immobilisés nets s'établissent à 185,5 milliards de FCFA en progression de 5% par rapport à 2022. Le développement soutenu essentiellement FTTH pour continuer pleinement à assurer les offres et services de forte valeur ajoutée mais aussi du haut débit de connectivité à la clientèle est à l'origine de cette croissance légitime de ces actifs.
- Les actifs cycliques ont progressé de 14% par rapport 2022 principalement expliqué par l'accroissement des créances sur les opérateurs partenaires internationaux.
- Trésorerie – Actif est en progression de 7% sous la bonne impulsion de l'activité mobile money



PASSIF	(En MFCFA)	2022	2023	2023vs2022
	Ressources stables	124 781	128 914	3%
	Passif Circulant	104 450	108 665	4%
	Trésorerie - Passif	40 535	50 410	24%
	Ecarts convers ^o Passif	129	11	-
TOTAL PASSIF	269 895	288 000	7%	



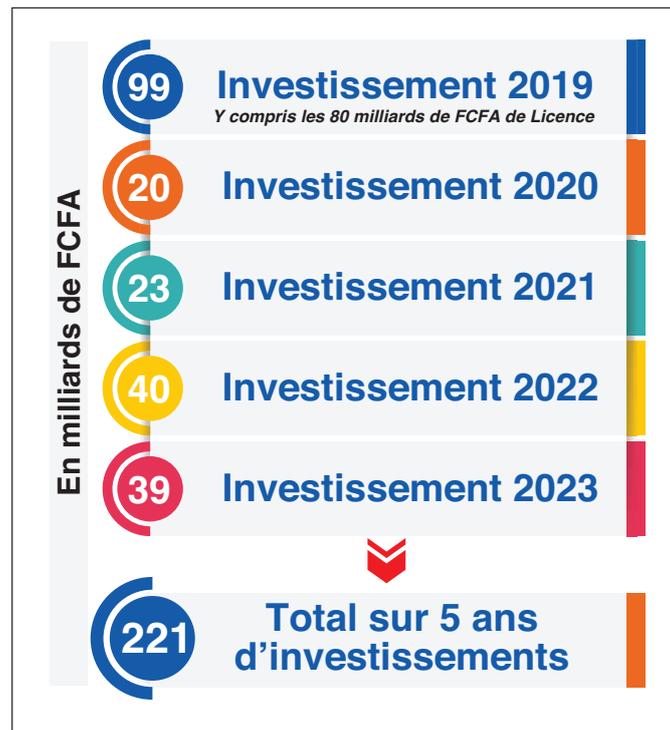
- Les ressources stables de ONATEL qui représente 45% du total passif progresse de 3% à 128,9 milliards de FCFA en 2023. La tendance de cette masse bilantielle est soutenue par le montant des nouveaux emprunts issue de la convention de financement signée avec la banque ATLANTIQUE du Burkina au cours de l'année.
- Le passif circulant enregistre une hausse de 4% à 108,7 milliards de FCFA sous l'effet des dettes d'investissement, opérateurs partenaires internationaux et mais également du niveau élevé des avoirs clients issus de l'activité Mobile.
- La trésorerie-passif enregistre une progression de 24% principalement expliqué par le recours à des crédits spots contractés pour le paiement des dividendes et le financement de certains besoins d'exploitation.



INVESTISSEMENT 2023

Pour continuer à mériter la confiance des clients, les investissements dans les réseaux et systèmes d'information (SI) pour accompagner les usages croissants des NTIC ont été consentis.

Le programme d'investissement 2023 amplement engagé et orienté vers la satisfaction de la clientèle vise l'extension du réseau et l'amélioration de la qualité du service.



ÉVOLUTION BILANTIÈLE

Actif (Montant en millions FCFA)	Exercice AU 31 12 2023			2022	Variat° (%)
	Brut	Amort./Prov.	Net		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	136 206	70 686	65 519	67 565	-3%
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	129 856	70 071	59 785	63 869	-6%
Autres immobilisations incorporelles	6 350	615	5 735	3 695	55%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	601 484	482 287	119 197	109 208	9%
Terrains	7 146		7 146	7 067	1%
Bâtiments	18 282	11 210	7 072	6 752	5%
Aménagements, agencements et installations	551 834	449 174	102 660	93 309	10%
Matériel, mobilier et actifs biologiques	14 789	13 995	794	856	-7%
Matériel de transport	8 103	7 908	194	6	-
Avances et acomptes versés sur immo.	1 329		1 329	900	48%
Titres de participation	2 073	2 015	59	59	0%
Autres immobilisations financières	688		688	259	165%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	740 452	554 989	185 463	176 772	5%
Stocks et encours	2 773	601	2 172	1 536	41%
Clients	30 487	19 704	10 783	9 997	8%
Autres créances	39 785	6 165	33 620	29 322	15%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	73 044	26 469	46 575	40 855	14%
Titres de placement	14		14	14	0%
Valeurs à encaisser	1	0	1	3	
Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	55 946	0	55 946	52 248	7%
TOTAL TRESORERIE ACTIF	55 960	0	55 960	52 264	7%
Ecart de conversion actif	2		2	4	-53%
TOTAL GENERAL	869 458	581 458	288 000	269 895	7%

L'actif immobilisé s'établit à 185,5 milliards de FCFA en 2023 contre 176,8 milliards de FCFA en 2022.

- Les immobilisations incorporelles de 2023 reculent de 3% sous le poids des dotations aux amortissements.
- La hausse de 9% des immobilisations corporelles résulte essentiellement du niveau d'acquisition des équipements FTTH en 2023 pour un meilleur maillage de la fibre optique surtout dans les zones à fort potentiel. Le déploiement inconditionnel de ces équipements en phase avec la demande croissante et légitime de la clientèle permet d'offrir du haut débit de connexion et d'assurer un confort dans la navigation des consommateurs.

Actif circulant : progresse de 14% à 46,6 milliards de FCFA en 2023 contre 40,9 milliards de FCFA en 2022.

- L'acquisition des terminaux du fixe pour assurer le déploiement du FTTH est principalement à l'origine de la hausse de 41% des stocks et encours.
- L'accroissement des créances sur les opérateurs partenaires internationaux explique essentiellement la progression de 13% de l'ensemble des créances.

Trésorerie-Actif : +7% à 56,0 milliards de FCFA.

Trésorerie – Actif est en progression de 7% grâce à l'importance des flux générés par l'activité mobile money

Passif (Montant en millions FCFA)	2023	2022	Variat° (%)
Capital	34 000	34 000	0%
Primes, Réserves	6 800	6 800	0%
Primes liées au capital social	0	0	-100%
Réserves indisponibles	6 800	6 800	0%
Report à nouveau (+ ou -)	0	0	-
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	21 129	22 372	-6%
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	61 929	63 172	-2%
Emprunts et dettes financières diverses	55 702	51 349	8%
Provisions pour risques et charges	11 283	10 260	10%
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	66 985	61 609	9%
TOTAL RESSOURCES STABLES	128 914	124 781	3%
Dettes circulantes HAO	21 031	17 114	23%
Clients, avances reçues	24 743	23 159	7%
Fournisseurs d'exploitation	19 393	22 598	-14%
Dettes fiscales et sociales	22 439	24 164	-7%
Autres dettes	19 467	16 597	17%
Provisions pour risques à court terme	1 592	819	94%
TOTAL PASSIF CIRCULANT	108 665	104 450	4%
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	50 410	40 535	24%
TOTAL TRESORERIE PASSIF	50 410	40 535	24%
Ecart de conversion-Passif	11	129	-
TOTAL GENERAL	288 000	269 895	7%

Ressources stables progresse de 3% à 128,9 milliards de FCFA en 2023

- Les capitaux propres s'élèvent à 61,9 milliards de FCFA contre 63,2 milliards de FCFA en 2022, soit un repli de 2% notamment expliqué par la baisse du résultat bénéficiaire de l'année 2023.
- Les dettes financières et ressources assimilées s'élèvent à 67,0 milliards de FCFA contre 61,6 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 9%. Cette évolution s'explique principalement par la mise en oeuvre d'une convention pour le financement des investissements réalisés en 2023.

Passif circulant hausse de 4% en 2023

Le passif circulant enregistre une hausse de 4% à 108,7 milliards de FCFA sous l'effet des dettes d'investissement, opérateurs partenaires internationaux et mais également du niveau élevé des avoirs clients issus de l'activité Mobile.

Trésorerie - Passif s'établit en hausse à 50,4 milliards de FCFA.

Cette masse bilantielle enregistre une progression de 24% principalement expliqué par l'augmentation des concours bancaires rendus nécessaires pour faire face au paiement des dividendes et de besoins d'exploitation.

La BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) a clôturé l'année 2023 en toute résilience avec une hausse de 5,38% de son indice phare, le BRVM Composite.

En 2023, la BRVM a affiché une bonne performance avec ses principaux indices orientés à la hausse à la fin de la dernière séance de l'année : indices BRVM 30 (+7,85%) ; BRVM Prestige (+1,47%) ; BRVM Composite (+5,38%).

L'indice sectoriel benchmark du titre ONATEL (Secteur service public) est aussi en nette amélioration de 8,64% à 531,47 points contre 489,20 points en 2022.

La capitalisation du marché des actions est à quasiment 8 000 (7 966,95) milliards de FCFA (+5,38%) confortant le positionnement de la BRVM à la 5^{ème} place des Bourses en Afrique. Si les grandes métropoles occidentales, comme New York et Londres, trônent sur le classement mondial, suivies de Singapour et de Hong Kong, dans les centres financiers africains, la BRVM occupe désormais la 5^{ème} place des bourses africaines devant la bourse de Nairobi.

Suivant le classement de Global Financial Centres Index (GFCI), la première place financière africaine reviendrait à la bourse de Casablanca au Maroc suivi respectivement des bourses de Maurice (Ile Maurice), Kigali (Rwanda), Johannesburg (Afrique du sud) et BRVM (UEMOA, basé à Abidjan en Côte d'Ivoire).

Malgré le recul constaté sur les transactions boursières de 2023 par rapport à 2022 (-50% de variation volume à 105,91 millions de titres transigés et -14% de variation valeur à 143,6 milliards de FCFA par rapport à 2022), elle reste néanmoins une année globalement positive grâce à une

conjugaison de plusieurs facteurs tels que : les initiatives des Autorités politiques et monétaires en vue d'éloigner le spectre d'une récession économique, la bonne tenue du commerce international, la résilience des entreprises, l'optimisme des investisseurs, la relative amélioration du moral des ménages en lien avec la tendance baissière de la poussée inflationniste.

L'année 2024 s'annonce avec pleine de challenges pour la BRVM en raison de la poursuite de ses efforts pour l'accroissement du nombre de sociétés cotées notamment l'admission des PME, une meilleure intervention des investisseurs institutionnels, le développement de la culture boursière des populations, l'essor de la finance durable et de la finance islamique, l'ouverture de nouveaux marchés, l'accélération de l'intégration des bourses africaines et une plus forte implémentation de la technologie dans ses activités pour plus de célérité et de sécurité des transactions.



ONATEL BF confirme sa notoriété dans le compartiment Prestige de la BRVM.

Le titre ONATEL BF s'est forgé une solide réputation en s'affichant pour la deuxième fois consécutive dans le TOP 10 des valeurs (titres) inscrites sur le compartiment prestige de la BRVM.

Il a aussi confirmé son attractivité au cours de l'année 2023 en faisant partie des quatre révisions trimestrielles du nouvel indice BRVM 30, gage d'une bonne performance boursière qui confère un regain d'intérêt auprès des investisseurs et les actionnaires mais surtout de l'optimisme pour l'avenir.

En 2023, le titre ONATEL BF a suivi la tendance globale baissière du marché en volume et en valeur. Le nombre de titres échangés au cours de l'année 2023, s'établit à 1 160 321 titres sur le marché des actions de la BRVM contre 1 431 179 titres pour l'année 2022. La valeur correspondante de ses titres échangés s'élève à 3,06 milliards de FCFA en 2023 contre 5,90 milliards de FCFA enregistré en 2022.

La capitalisation boursière au cours clôture de 2 280 FCFA de l'ensemble des 68 000 000 de titres cotés, s'établit à 155,04 milliards de FCFA à fin 2023 contre 217,6 milliards de FCFA en 2022.

Le cours d'équilibre de chaque titre ONATEL BF de l'année 2023 pour les 247 séances de bourses se situe à 2 731 FCFA.

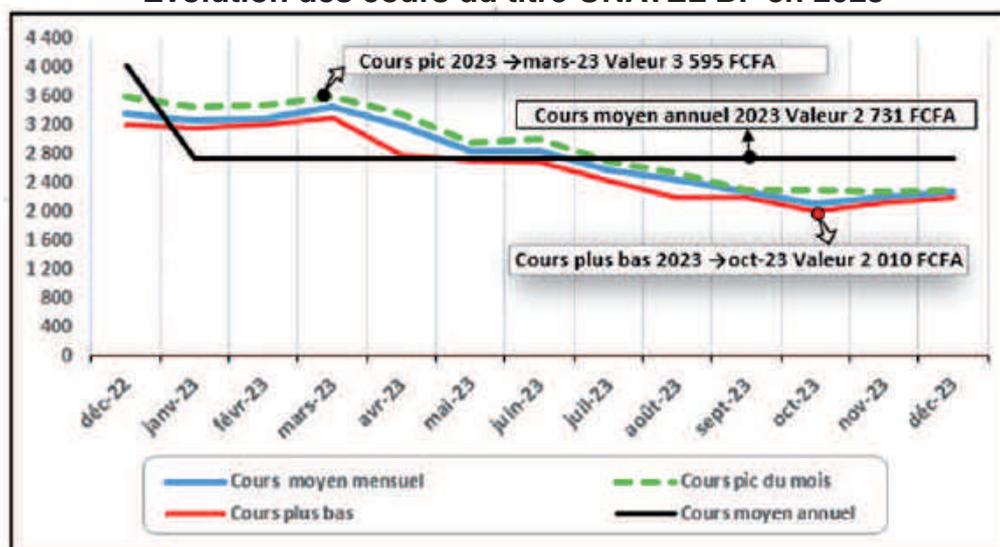
Pour l'année 2023, le titre a atteint son plus haut niveau de cours à 3 595 FCFA le 13 mars 2023 et le plus bas niveau a été enregistré le 25 octobre 2023 à 2 010 FCFA.

Notre agence de notation financière GCR ratings (GCR) rehausse la note d'émetteur de long terme de ONATEL-SA (Moov Africa Burkina Faso) de 'BBB+(WU)' à 'A(WU)' sur son échelle régionale de notation; celle-ci avec une perspective Stable. En outre, la note d'émetteur de court terme est rehaussée de 'A2 (WU)' à 'A1 (WU)'.

L'agence de notation GCR indique que le rehaussement de la note, reflète la résilience du profil financier de ONATEL-SA, ancré par sa capacité à maintenir ses marges élevées et ses niveaux leviers financiers solides. GCR justifie la perspective stable par le fait que l'opérateur devrait continuer à générer des marges de profit adéquats du fait de la stabilité de sa structure de coûts, ce qui soutiendrait de solides leviers financiers.

Cette nouvelle note qui était déjà en grade d'investissement vient renforcer davantage la crédibilité de ONATEL et permet d'émettre des titres obligataires sur le marché financier sans garantie.

Evolution des cours du titre ONATEL BF en 2023



PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT EN 2024

- Enrichir les offres Data internet ;
- Densifier la couverture de la 4G+ dans les zones à fort potentiel (améliorer la couverture indoor) ;
- Accroître le taux de pénétration des terminaux 4G ;
- Enrichissement des offres voix en vue de consolider les revenus voix ;
- Développer des offres d'abondance ;
- Proposer des Pass à l'international plus attractifs ;
- Développer l'usage de Moov Money à travers des services associés à forte valeur ajoutée ;
- Développer les points de vente Moov Money actifs et diversifier les partenariats avec les banques ;
- Développer les Solutions Entreprises & SVA pour les entreprises ;
- Lancement de la formule Prépayée FTTH ;
- Mise en place de la télévente au call center ;
- Mise en service d'une nouvelle plateforme d'identification clients plus performante.
- Paiement via Moov money des salaires, des indemnités et des aides sociales ;
- Développement de l'activité Mobile Money à l'international ;
- Développement des paiements Marchand et E-Marchand ;
- Amélioration de l'expérience client : application Mobile tout réseaux ;
- Développer les revenus et améliorer le recouvrement des créances ;
- Optimiser les coûts ;
- Atténuer la baisse des revenus de la voix.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

1^{ère} résolution

Approbation des rapports et des états financiers annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société ONATEL-SA pendant l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- du rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de 21 129 276 785 FCFA.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus entier, définitif et sans réserves, aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

2^{ème} résolution

Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport.

Accédez en ligne à des milliers de livres, documents et ebook grâce à

LIBOKOO

Moov Africa

- Inscription en ligne: <http://www.libokoo.com>

- Inscription par SMS: Envoyez « BOOK » au 1186 100F/jour

Avec LIBOKOO, lecture même sera "étonné"

Un monde nouveau vous appelle

moov-africa.tz

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2023 dégage un résultat net bénéficiaire de 21 129 276 785 FCFA.

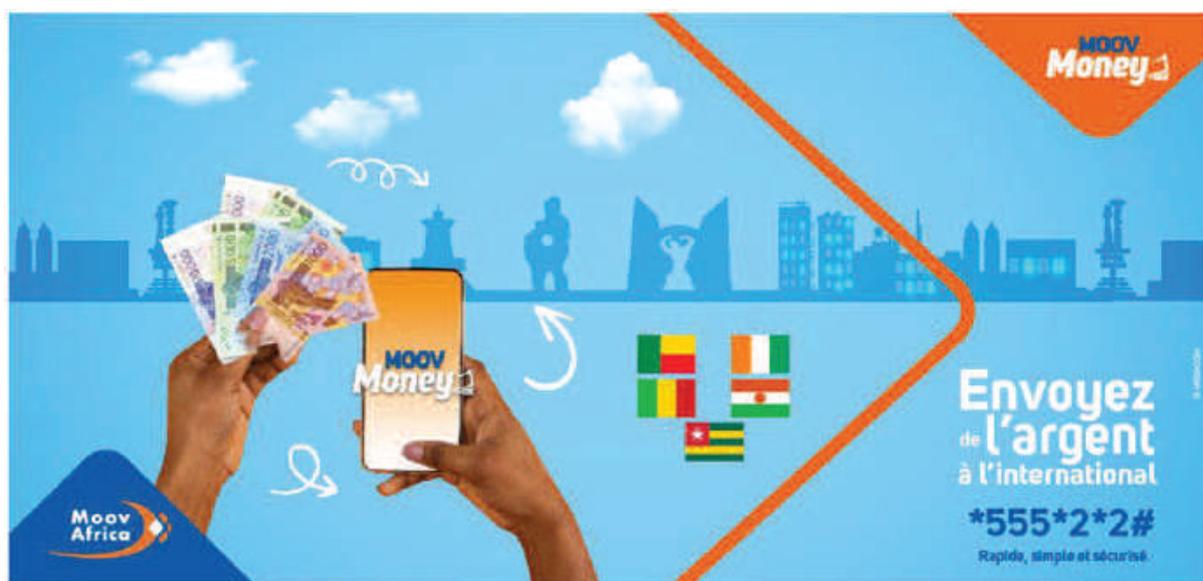
Au regard de ce résultat net bénéficiaire et conformément au communiqué n°0001/MEFP/SG/DGI/DLC du 19 janvier 2024 du Directeur Générale des Impôts portant contribution spéciale de 2% sur les bénéfices nets des entreprises au profit du Fonds de Soutien Patriotique et également compte tenu de l'existence d'un report à nouveau bénéficiaire distribuable provenant l'exercice 2022, le Conseil d'Administration propose de distribuer des dividendes à hauteur de 20 706 680 000 FCFA. Le reliquat du bénéfice distribuable de 13 070 FCFA sera reporter à nouveau.

La proposition de distribution des dividendes se présente comme suit :

- Résultat net : 21 129 276 785 FCFA
- Réserves légales (10%) : 0 FCFA (limite de 20% du capital social atteinte)
- Fonds de Soutien Patriotique(FSP) 2% assis sur les Bénéfices nets des entreprises : 422 585 536 FCFA
- Report à nouveau bénéficiaire provenant du résultat de l'exercice 2022 : 1 821 FCFA
- Bénéfice net distribuable de l'exercice : 20 706 693 070 FCFA
- Affectation aux Dividendes : 20 706 680 000 FCFA
- Report à nouveau bénéficiaire : 13 070 FCFA

L'Assemblée Générale approuve l'affectation proposée par le Conseil d'Administration et décide de distribuer un dividende de **20 706 680 000 FCFA** à raison de **304,51 FCFA** pour chacune des 68 000 000 actions composant le capital social et ayant droit du fait de leur date de jouissance. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 2024.

Conformément aux dispositions du nouveau Code des impôts, les dividendes seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des capitaux mobiliers (IRCM) au taux de 12,5%. Le dividende par action net de l'IRCM ressort donc à **266,44625 FCFA**.



4^{ème} résolution

Ratification de la cooptation de Monsieur Aissam WAKRIM en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Aissam WAKRIM en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Younès EL BEDRAOUI, pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Désormais appelez vos proches sans stress partout en Afrique de l'ouest

CÔTE D'IVOIRE - MALI - BENIN
NIGER - TOGO - GHANA

Forfaits	Coûts	Codes	Validités
5 minutes	840	*146*505#	3 jours
10 minutes	1575	*146*101#	3 jours

Un monde nouveau vous appelle

5^{ème} résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

POLITIQUE D'INFORMATION, RÈGLES ET MÉTHODES

Politique d'information

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Abdelillah EL AYDI

Directeur Général

ONATEL-SA – 705, avenue de la Nation, 01 BP 10 000, Ouagadougou 01 Burkina Faso

Téléphone : 00226 25 33 40 01 / 00226 25 33 10 38

Fax : 00226 25 25 31 03 31 E-mail : relations.investisseurs@moov-africa.bf

CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

L'ensemble des informations financières données par ONATEL-SA (communiqués, avis, rapports annuels) est disponible sur son site Internet : www.moov-africa.bf

Le calendrier indicatif de la communication financière de ONATEL-SA pour l'année 2024 est le suivant :

Date(ab)	Evénements	Objet
Vendredi, 05 avril 2024	Résultats annuels 2023	Communiqué sur les résultats + Projet affectation du résultat
Vendredi, 19 avril 2024	Résultats du premier trimestre 2024	Communiqué de presse
Jeudi, 30 mai 2024	Etats financiers approuvés par l'Assemblée exercice 2023	Etats financiers 2023 approuvés ONATEL
Vendredi, 30 août 2024	Résultats du premier semestre 2024	Communiqué de presse
Vendredi, 25 octobre 2024	Résultats au troisième trimestre 2024	Communiqué de presse

(ab): avant bourse

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les documents sociaux, comptables et juridiques, dont la communication est prévue par l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et conformes aux prescriptions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOHADA) révisé en vigueur depuis le 1er Janvier 2018 et également conforme à nos statuts , en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés physiquement au siège social de la Société ou sur les sites internet en consultation et/ou téléchargement suivants : www.moov-Africa.bf ou www.brvm.org.

Règles et méthodes comptables

Au 31 décembre 2023, les états financiers de ONATEL-SA sont établis selon les prescriptions du système comptable OHADA révisé et de SYSCOHADA révisé.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été établis en application des règles et méthodes édictées par le Système comptable OHADA (SYSCOHADA) : Bilan, Compte de résultat, tableau des flux (TFT), notes annexes.

Les méthodes comptables ont été régulièrement appliquées et aucun changement de méthode comptable n'a intervenu au cours de l'exercice 2023.

TV SUR MOBILE *Molotov.TV*

Visualisez désormais les chaînes de télévisions en ligne

Moov Africa

Envoie TV au 1186 pour un abonnement journalier 100 FCFA

Un monde nouveau vous appelle

Souscription online
Pour s'inscrire en ligne, rendez-vous sur <https://africa.molotov.tv>, renseignez votre numéro MOOV AFRICA précédé de 226.

Disponible sur Google Play

**OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
(ONATEL SA)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 34 000 000 000 FCFA
Siège social : 705 Avenue de la Nation - 01 BP 10 000 Ouagadougou 01
RCCM N° BF OUA 2001 B 480
BURKINA FASO**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

Aux actionnaires de la société ONATEL SA,

En exécution de la mission de commissaires aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2023, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la société ONATEL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I.1 Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société ONATEL SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note n° 28 de l'annexe qui expose les événements et circonstances qui ont conduit à la constitution d'une provision pour risque fiscal de 1 000 000 000 FCFA au 31/12/2023.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés d'audit	Traitement des points clés d'audit
<p>1. Reconnaissance du chiffre d'affaires</p> <p>Au 31/12/2023, le chiffre d'affaires de la société ONATEL SA s'élève à 139 milliards FCFA et représente la rubrique la plus importante du compte de résultat. Le chiffre d'affaires est généré par la vente de services de télécommunications (services de voix, de données et d'internet) ainsi que la vente de terminaux et autres équipements de télécommunications.</p> <p>Compte tenu de l'importance de cette rubrique dans les états financiers de la société ainsi que des risques inhérents à la reconnaissance du chiffre d'affaires, nous avons considéré que ce point constitue un point clé d'audit.</p>	<p>Nous avons notamment réalisé les procédures d'audit ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de connaissance du système d'informations de la société ; • Évaluation des contrôles internes mis en place par la société en relation avec la reconnaissance du chiffre d'affaires; • Rapprochement des informations comptables aux données issues des logiciels métiers; • Contrôle des produits constatés d'avance relatifs aux recharges mobiles.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 février 2024.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

I.2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Ouagadougou, le 28 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC AC - SARL

SECCAPI - SARL



Oumarou Gilbert SINARE
Associé

Samuel SAWADOGO
Associé

**ANNEXE I PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons

d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA :

- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



SOFIDEC
Audit & Conseil



SECCAPI

Audit - Expertise comptable - Conseil

 www.seccapi.info
SECCAPI

BILAN

Designation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2023

Numéro d'identification : 00000624 T

Durée (en mois) : 12

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
			Brut	Amortissements /dépréciations	Nets	
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		136 205 670 851	70 686 320 375	65 519 350 476	67 564 504 909
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		129 856 045 797	70 071 226 294	59 784 819 503	63 869 084 653
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles		6 349 625 054	615 094 081	5 734 530 973	3 695 420 256
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		601 484 121 415	482 287 263 788	119 196 857 627	108 889 560 548
AJ	Terrains <i>dont Placement en Net</i>		7 146 444 435		7 146 444 435	7 066 843 167
AK	Bâtiments <i>dont Placement en Net</i>		18 282 128 133	11 209 869 883	7 072 258 250	6 752 265 007
AL	Aménagements, agencements et installations		551 834 281 924	449 174 045 178	102 660 236 746	93 309 330 278
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		14 789 092 780	13 994 935 207	794 157 573	856 020 759
AN	Matériel de transport		8 102 760 258	7 908 413 520	194 346 738	5 503 664
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS		1 329 413 885		1 329 413 885	899 597 673
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 761 897 296	2 014 944 202	746 953 094	317 951 788
AR	Titres de participation		2 073 444 202	2 014 944 202	58 500 000	58 500 000
AS	Autres immobilisations financières		688 453 094		688 453 094	259 451 788
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		740 451 689 562	554 988 528 365	185 463 161 197	176 772 017 245
BA	ACTIF CIRCULANT HAO					
BB	STOCKS ET ENCOURS		2 772 983 280	600 640 581	2 172 342 699	1 536 440 424
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
BH	Fournisseurs avances versées					
BI	Clients		30 486 718 211	19 703 740 163	10 782 978 048	9 996 620 006
BJ	Autres créances		39 784 540 363	6 164 911 507	33 619 628 856	29 322 124 229
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		73 044 241 854	26 469 292 251	46 574 949 603	40 855 184 659
BQ	Titres de placement		13 529 719		13 529 719	13 529 719
BR	Valeurs à encaisser		500 000	0	500 000	2 719 576
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés		55 946 270 005	0	55 946 270 005	52 248 149 098
BT	TOTAL TRESORERIE ACTIF		55 960 299 724	0	55 960 299 724	52 264 398 393
BU	Ecart de conversion-Actif		1 806 500		1 806 500	3 840 625
BZ	TOTAL GENERAL		869 458 037 640	581 457 820 616	288 000 217 024	269 895 440 922

SOFIDEC AUDIT ET CONSEIL



SECCAPI AUDIT ET CONSEIL



BILAN

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2023

Numéro d'identification : 00000624 T

Durée (en mois) : 12

	PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
CA	Capital	34 000 000 000	34 000 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)		
CD	Primes liées au capital social	0	45 225
CE	Ecart de réévaluation		
CF	Réserves indisponibles	6 800 000 000	6 800 000 000
CG	Réserves libres	0	0
CH	Report à nouveau (+ ou -)	1 821	0
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	21 129 276 785	22 372 337 396
CL	Subventions d'investissement		
CM	Provisions réglementées		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	61 929 278 606	63 172 382 621
DA	Emprunts et dettes financières diverses	55 701 876 306	51 348 876 626
DB	Dettes de location acquisition		
DC	Provisions pour risques et charges	11 282 818 386	10 260 231 555
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	66 984 694 692	61 609 108 181
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES	128 913 973 298	124 781 490 802
DH	Dettes circulantes HAO	21 030 620 783	17 113 852 706
DI	Clients, avances reçues	24 743 065 815	23 159 139 105
DJ	Fournisseurs d'exploitation	19 393 077 582	22 597 890 170
DK	Dettes fiscales et sociales	22 439 326 172	24 163 706 532
DM	Autres dettes	19 466 913 722	16 596 809 218
DN	Provisions pour risques à court terme	1 592 073 037	818 809 795
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT	108 665 077 111	104 450 207 526
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	50 410 111 467	40 535 103 433
DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF	50 410 111 467	40 535 103 433
DV	Ecart de conversion-Passif	11 055 148	128 639 161
DZ	TOTAL GENERAL	288 000 217 024	269 895 440 922

SOFIDEC AUDIT ET CONSEIL



SECCAPI AUDIT ET CONSEIL



COMPTE DE RESULTAT

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2023

Numéro d'identification :00000624 T

Durée (en mois) : 12

REF	LIBELLES		Exercice 2023	Exercice 2022	
TA	Ventes de marchandises	A	+	466 327 612	702 762 896
RA	Achats de marchandises		-	465 630 468	401 671 646
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	-2 828 639	58 557 723
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			3 525 783	242 533 527
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+		
TC	Travaux, services vendus	C	+	134 813 028 793	141 146 588 583
TD	Produits accessoires	D	+	3 874 460 739	3 775 825 029
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)			139 153 817 144	145 625 176 508
TE	Production stockée (ou déstockage)		+		
TF	Production immobilisée		+	0	100 260 663
TG	Subventions d'exploitation		+		
TH	Autres produits		+	1 748 602 246	254 402 968
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	803 984 862	671 867 125
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	-1 919 931 060	960 311 842
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	-490 641 201	-21 815 631
RE	Autres achats		-	16 309 959 232	15 583 080 476
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	9 668 405	12 629 397
RG	Transports		-	190 564 308	210 646 719
RH	Services extérieurs		-	30 782 975 574	32 112 977 923
RI	Impôts et taxes		-	11 933 947 096	10 600 986 168
RJ	Autres charges		-	2 909 839 288	2 178 611 626
XC	VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB) + (somme TE à RJ)			81 517 220 781	84 554 049 375
RK	Charges de personnel		-	16 731 177 383	15 910 739 404
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			64 786 043 398	68 643 309 971
TJ	Reprises d'amortissements, de provisions et dépréciations		+	507 556 665	479 654 081
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	31 981 812 909	33 444 985 608
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)			33 311 787 154	35 677 978 444
TK	Revenus financiers et assimilés		+	1 369 032 620	1 107 753 213
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+		
TM	Transferts de charges financières		+		
RM	Frais financiers et charges assimilés		-	4 411 453 789	4 176 077 611
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-		
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			-3 042 421 169	-3 068 324 398
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)			30 269 365 985	32 609 654 046
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	0	0
TO	Autres Produits HAO		+		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	0	0
RP	Autres Charges HAO		-		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES(somme TN à RP)			0	0
RQ	Participation des travailleurs		-		
RS	Impôts sur le résultat		-	9 140 089 200	10 237 316 650
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			21 129 276 785	22 372 337 396

SOFIDEC AUDIT ET CONSEIL



SECCAPI AUDIT ET CONSEIL



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Designation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS

Exercice clos au 31/12/2023

Numéro d'identification : 00000624 T

Durée (en mois) : 12

Réf.	LIBELLES		Exercice 2023	Exercice 2022
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	11 729 294 960	17 166 274 113
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		52 603 533 029	55 337 668 923
FB	- Variation de l'actif circulant (HAO) (1)			
FC	- Variation des stocks		-635 902 275	49 371 489
FD	- variation des créances		-5 081 828 544	-430 573 038
FE	+ Variation du passif circulant (1)		4 097 285 572	19 656 301 015
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE):.....		-1 620 445 247	19 275 099 466
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	50 983 087 782	74 612 768 389
	flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-2 085 430 455	-3 212 432 472
FG	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-36 198 565 392	-36 639 223 183
FH	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations financières		-1 418 101 664	-613 773 755
FI	+ Encaissement lié aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
FJ	+ Encaissement lié aux cessions d'immobilisations financières		559 284 146	24 323 498
ZC	flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)	C	-39 142 813 365	-40 441 105 912
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apport nouveau			
FL	+ Subvention d'investissement reçues			
FM	- Prélèvement sur capital			
FN	- Dividendes versés		-22 372 380 800	-32 374 147 200
FD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (sommés FK à FN)	D	-22 372 380 800	-32 374 147 200
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts		18 849 338 702	6 736 772 407
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-14 496 339 022	-13 971 266 837
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (sommés FO à FQ)	E	4 352 999 680	-7 234 494 430
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-18 019 381 120	-39 608 641 630
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G	-6 179 106 703	-5 436 979 153
ZH	Trésorerie nette fin de période (G + A) Contrôle : (Trésorerie actif N - Trésorerie passif N)		5 550 188 257	11 729 294 960

(1) à l'exclusion des variations des créances et dettes liés aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subvention d'investissement reçues).

SOFIDEC AUDIT ET CONSEIL



SECCAPI AUDIT ET CONSEIL



**OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
(ONATEL SA)**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 34 000 000 000 FCFA
Siège social : 705 Avenue de la Nation - 01 BP 10 000 Ouagadougou 01
RCCM N° BF OUA 2001 B 480
BURKINA FASO

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023****Aux actionnaires de la société ONATEL SA,**

Conformément aux dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, toute convention intervenue entre la société et l'un de ses administrateurs, soit directement ou indirectement, soit par société ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration qui en avise le Commissaire aux Comptes.

En application des dispositions ci-dessus visées, nous portons à votre connaissance les conventions suivantes :

II.1 Conventions conclues au cours de l'exercice sous revue

Aucune convention nouvelle n'a été portée à notre connaissance par le Président du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2023.

II.2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice sous revue

II.2.1 Contrat de licence de marque autorisé le 15 février 2021 entre ITISSALAT AL MAGRIB et ONATEL SA.

Nature de la convention	Contrat de licence exclusive de marque.
Administrateur intéressé	ITISSALAT AL MAGRIB représentée par monsieur Abdeslam AHIZOUNE, Président du Directoire, lui-même représenté par son mandataire habilité.
Durée	Le contrat est conclu pour une durée initiale de cinq (05) ans et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année pour une durée indéterminée.
Date de prise d'effet	01 janvier 2021
Rémunérations	Redevance trimestrielle égale à 0,9% du chiffre d'affaires trimestriel HT réalisé par ONATEL SA après déduction des taxes et retenues sur ladite redevance. La redevance sera augmentée de 0,225% du chiffre d'affaires HT de sorte que le paiement net reçu par ITISSALAT AL MAGRIB après déduction de toutes les taxes relatives à la redevance soit égale à 0,9% du chiffre d'affaires. Le brut de la facture trimestrielle à établir par ITISSALAT AL MAGRIB sera donc de 1,125% du CA HT.
Modalités de facturation	Les sommes dues par ONATEL SA à ITISSALAT AL MAGRIB au titre du Contrat donneront lieu à l'établissement d'une facture trimestrielle par ce dernier, faisant apparaître le montant net Hors Taxes à payer et le montant éventuel des différentes retenues à effectuer.
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en charges par ONATEL SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2023, s'élève à 1 564 713 166 FCFA .

II-22 Contrat d'engagement de services du 20 septembre 2007 entre ONATEL SA et la Société MAROC TELECOM

Nature de la convention	Assistance technique de MAROC TELECOM au profit de ONATEL SA
Périmètre des prestations fournies par Maroc Telecom	Les prestations apportées à ONATEL SA par MAROC TELECOM faisant l'objet du Contrat, porteront sur les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la stratégie et le développement ✓ l'organisation ✓ les réseaux fixes et mobiles ✓ le commercial et le marketing ✓ les finances ✓ les achats ✓ les ressources humaines ✓ les systèmes d'information ✓ les interconnexions et les engagements réglementaires de ONATEL SA
Administrateur intéressé	M. Youness GUIDA
Durée	Le contrat est conclu pour une durée initiale de trois ans et se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation faite par les parties
Date de prise d'effet	20 septembre 2007
	Article 6.1.1 - Interventions ponctuelles de personnels : L'intervention de personnels de MAROC TELECOM au titre de la fourniture des prestations, sera facturée à ONATEL SA conformément au schéma tarifaire ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - Manager de projet, Directeurs et Chefs de divisions : 535 Euros HT/jour

Rémunérations	<p>- Experts et Techniciens, Chefs de services et Cadres : 350 Euros HT/jour Cette facturation étant complétée de tous frais annexes dûment justifiées.</p> <p>Article 6.1.2 - Personnel Expatrié : ONATEL SA prendra à sa charge l'intégralité des coûts liés à l'expatriation de personnels au sens de l'article 2.2 du contrat et remboursera à MAROC TELECOM, à l'identique, l'ensemble des coûts que MAROC TELECOM serait conduite à supporter du fait de l'expatriation de ces personnels.</p> <p>Article 6.1.3 - Prestations et fournitures par des tiers : En sus des facturations établies au titre des articles 6.1.1 et 6.1.2 ci-dessus, ONATEL SA remboursera à MAROC TELECOM, sur justificatifs, les dépenses payées par MAROC TELECOM à des tiers à l'occasion de l'exécution et pour les besoins des prestations, sous réserve que lesdites dépenses soient préalablement acceptées par ONATEL SA, majorées d'un montant de 10% au titre des frais de gestion de MAROC TELECOM.</p>
Modalités de facturation	<p>Les sommes dues par ONATEL SA à MAROC TELECOM au titre du Contrat donneront lieu à l'établissement d'une facture trimestrielle émise pour chaque trimestre échu, le 15 du mois suivant. Cette facture sera accompagnée des détails des montants réclamés et des prestations réalisées.</p>
Effets produits durant l'exercice	<p>Le montant global porté en charges par ONATEL SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2023, s'élève à 956 111 443 FCFA</p>

II-23 Contrat de bail entre ONATEL SA et le Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports

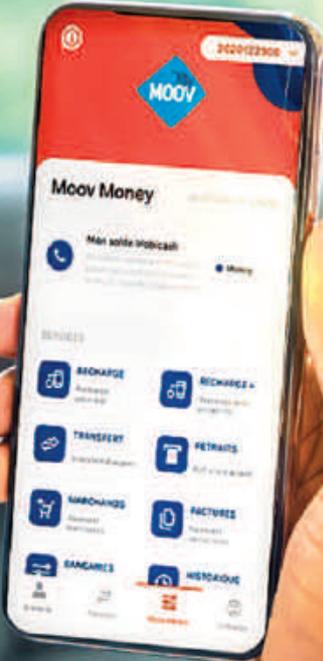
Nature de la convention	Location du bâtiment de ONATEL SA situé à la Rotonde par le Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports
Administrateur intéressé	Etat du Burkina Faso
Date de prise d'effet	1 ^{er} janvier 2014
Rémunérations	Le loyer est fixé à un montant de 1 300 000 F CFA par mois
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en produits par ONATEL SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2023, s'élève à 19 500 000 FCFA

Ouagadougou, le 28 février 2024

Les Commissaires aux Comptes**SOFIDEC AC - SARL****Oumarou Gilbert SINARE**
Associé**SECCAPI - SARL****Samuel SAWADOGO**
Associé

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ALT	Assemblée Législative de Transition
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
BABF	Banque Atlantique Burkina Faso
BADF	Banque Agricole du Faso
BPI	Bande Passante Internet
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTS SRAN	BTS : BASE TRANCEIVER STATION SRAN : SINGLE RADIO ACCESS NETWORK
B2W/W2B	Bank to Wallet/ Wallet to Bank)
E-CME	E-Contribution Micros Entreprises
CA	Chiffre d'Affaires
CAFG	Capacité d'Autofinancement Globale
CES	Contrat d'Engagement de Services
CMUP	Coût Moyen Unitaire Pondéré
CORE PS	CORE: Coeur en anglais pour referrer au Coeur de Réseau PS: Packet SWITCH
DRN	Direction Régionale du Nord
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FESPACO	Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FO	Fibre Optique
FTTH	Fiber to the Home, signifie « Fibre optique jusqu'au domicile »
GAB	Guichet Automatique de Banque
GE	Groupe Electrogène
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
Gbps	Gigabit par seconde
GVA	Group vivendi Africa
HAO	Hors Activité Ordinaire
IP RAN	IP: Internet Protocol RAN: RADIO ACCESS NETWORK
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
JLC (vEPC)	Jean Luc Couldiati(vEPC : Virtual Evolved Packet Core)
KVA	Kilovoltampère(unité utilisée pour mesurer la puissance souscrite que peut fournir le compteur électrique)
Md (s)	Milliard(s)
MFCFA	Million de FCFA
OCS	Online Charging System
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OTT	Over-The-Top
QoS	Quality Of Service(Qualité de service)
REPAB	Rencontre des Patrons d'Afrique au Burkina)
SA	Société Anonyme
SIM	Subscriber Identity Module
SI	Système d'Information
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SNC	Semaine nationale de la culture
SNI	Stratégie Nationale d'Industrialisation.
SVA	Service à Valeur Ajoutée
SWAP	Mot anglais significant echanger.
SYSCOHADA	Système Comptable OHADA
2G	Deuxième Génération
3G	Troisième Génération
4G	Quatrième Génération
TFT	Tableau des Flux de Trésorerie
TOH	Today Of Stories
TTC	Toutes taxes comprises
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
UO/JKZ	Université Ouaga I /Joseph Ki-Zerbo
USIM	Universal Subscriber Identity Module
USSD	Unstructured Supplementary Service Data



**FAITES LE PLEIN
DE BONUS** d'appels
et mégas internet
via **My Moov**



C'est le paradis des
bonus à l'heure là

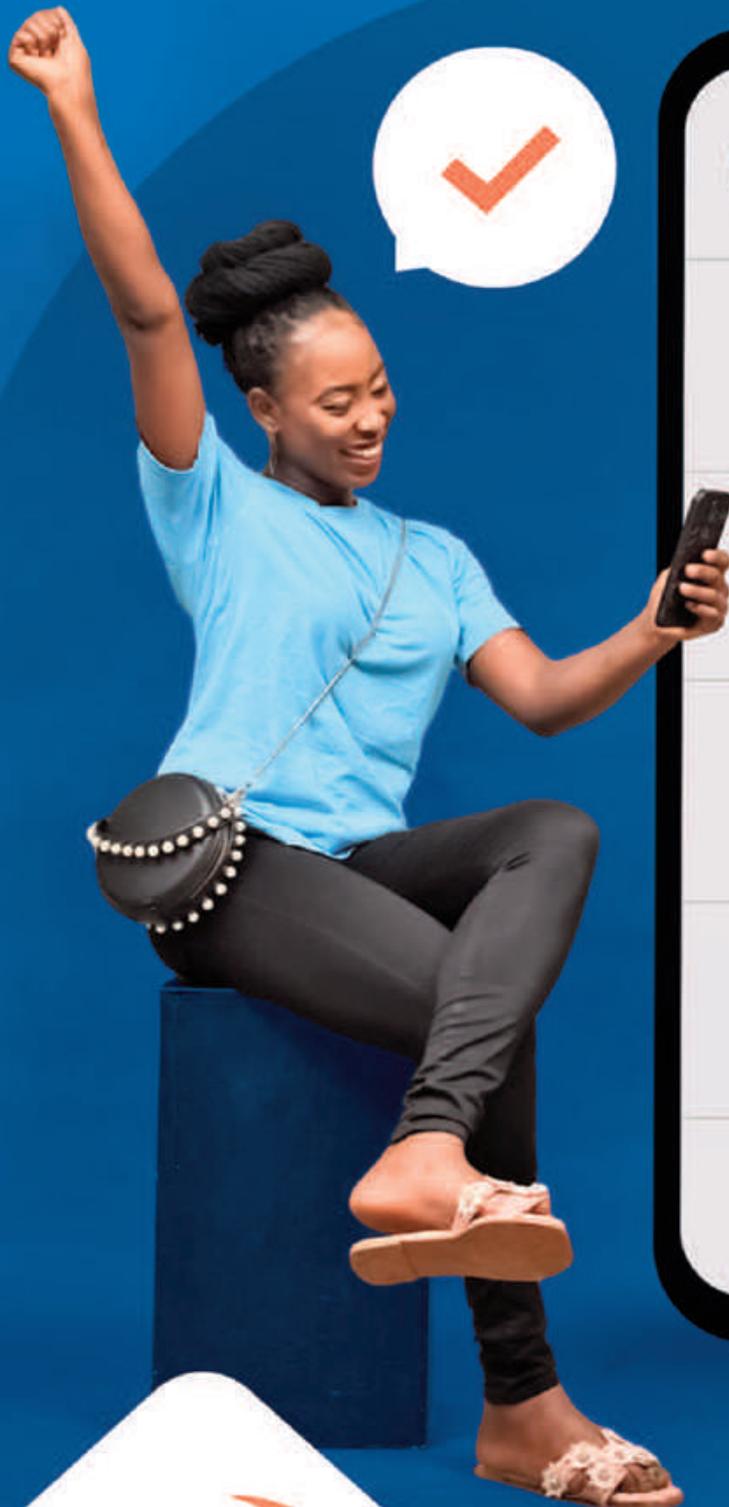
Un monde nouveau
vous appelle

www.moov-africa.bf

© Fin Digital - 2023

Payez vos factures
facilement !

MOOV
Money



***555*4#**

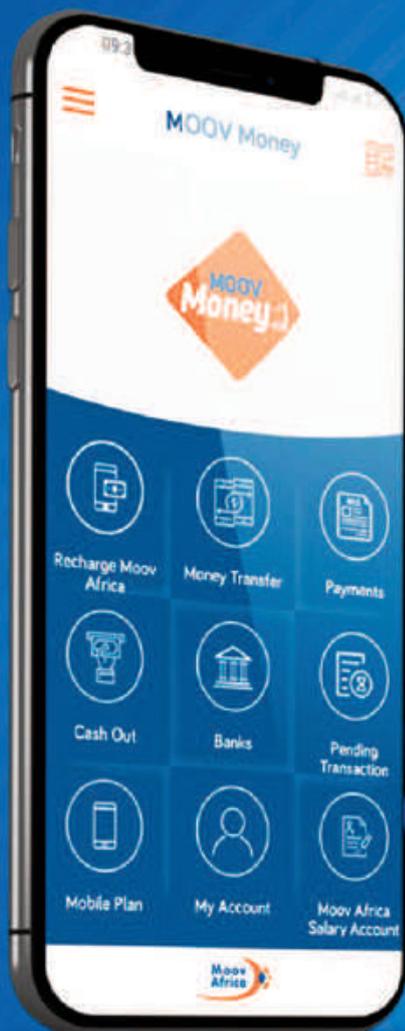
Rapide, simple et sécurisé



Moov
Africa

Rapide, simple et facile à utiliser

MOOV
Money



Retrouvez
tous les services de
Moov Money
en une seule application

Infoline : 1102



Wèh!! C'est doséé...!



Moov
Africa

Téléchargez gratuitement



Fibre de Moov

Toutes vos passions à fond, avec la seule connexion qui passe à **400 Mégabits/seconde**

A partir de
15 000 FCFA



Un monde nouveau
vous appelle